

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°18

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni le 04 novembre 2022 à 8h30 à Crottet sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 21

Date de convocation : 28 octobre 2022  
Secrétaire de séance : Elisabeth GARREAU

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES	X		
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES		X		CONTASSOT PIERRE-OLIVIER		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE	X		
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC		X		GOYON MARIE-ANGELIQUE	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL		X		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN			X	VERT JACQUES			X
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE		X	
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE			X
	ALBAN BERNARD			X	PROST PHILIPPE			X
	COTTEY ROMAIN			X	THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATAHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

La séance est ouverte à 08h30.

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Elisabeth Garreau assure le secrétariat de séance de l'Assemblée. Monsieur Ferré indique la présence de deux nouveaux délégués syndicaux sur la Communauté de Communes de la Veyle : Mme Claudie Sauvage sur St Jean sur Veyle et Mr Pierre Olivier Cantassot sur Cruzilles-lès-Mépillat.

### 2. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 17 du 30 septembre 2022

Le procès-verbal du dernier comité syndical est approuvé à l'unanimité.

### 3. Point sur les investissements,

Le Président présente les restes à réaliser 2021. Certains investissements seront de nouveau retranscrits sur 2023 car ils n'ont pas pu être réalisés. (Attente des colonnes Sulo, retard du dossier déchèterie de St Jean, report de certains investissements). Une Bom bio avait également été budgétée, mais d'un point de vue organisationnel, un prestataire interviendrait sur la collecte biodéchets si elle doit être réalisée. Un réaménagement de la salle de réunion et des bureaux devrait cependant être envisagé d'ici la fin d'année.

RAR 2021	Budget	Réalisé	Engagé	Total R+E	Observations
Achat parcelle "Goyon" à CCVDSC	9 795 €	9 795 €		9 795 €	
Colonnes aérienne OMR Sulo (4)	16 560 €	0 €	16 560 €	16 560 €	colonnes toujours non recues
Colonne CS (8)	12 929 €	12 929 €		12 929 €	
Contrôle accès déchèterie Stack'r	49 258 €	49 139 €		49 139 €	
Préparation Travaux St Jean	18 321 €	7 406 €	10 914 €	18 320 €	retard dossier
Signalétique déchèterie St Etienne	7 812 €	7 866 €		7 866 €	
Vidéo surveillance St Jean et Francheleins	12 146 €	12 146 €		12 146 €	
				0 €	
<b>Total</b>	<b>126 821 €</b>	<b>99 281 €</b>	<b>27 474 €</b>	<b>126 755 €</b>	

Propositions Investissements 2022	Budget	Réalisé	Engagé	Total R+E	Observations
Remplacement Fourgon PAV	50 000 €	0 €	36 406 €	36 406 €	livraison en retard
Remorque "kärcher" et réseve eau	15 000 €	0 €	11 940 €	11 940 €	équipement bi fréquence BOM
Remplacement "kärcher" Aire de lavage Saint Etienne	6 000 €	4 420 €	0 €	4 420 €	
Tondeuse débroussaileuse	0 €	1 195 €	0 €	1 195 €	
Colonne CS ( 16) Astech	32 000 €	28 777 €	0 €	28 777 €	
Regul colonne CS 2021 Astech	3 500 €	0 €	0 €	0 €	attente échanges Astech
Nouvelle signalétique colonnes emballages ECT St Etienne	14 000 €	8 573 €		8 573 €	
Colonne OMR (Mézériat et divers) SULO	160 000 €	0 €	20 865 €	20 865 €	4 col aériennes sans date de livraison (Peysieux)
Aménagement salle réunion	4 000 €	2 620 €	0 €	2 620 €	Matériel info
Travaux déchèterie St Jean	310 000 €	0 €	0 €	0 €	
Signalétique autres déchèteries	30 000 €	0 €	0 €	0 €	en attente validation changements
Logiciel RI Styx	40 000 €	0 €	34 292 €	34 292 €	
Panneaux solaires Smidom	25 000 €	0 €	23 994 €	23 994 €	semaine 47
Locaux réemploi St Jean et Francheleins	15 000 €	13 410 €	0 €	13 410 €	
BOM Bio	180 000 €	0 €	0 €	0 €	cout de la collecte bio en régie
Réaménagement bureaux, salle de pause, salle réunion	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	recup salle de réunion et renfort plpdma bio déchets
<b>Total nouveaux investissements</b>	<b>884 500 €</b>	<b>58 995 €</b>	<b>167 497 €</b>	<b>226 492 €</b>	
<b>Total investissements 2022</b>	<b>1 011 321 €</b>	<b>158 276 €</b>	<b>194 971 €</b>	<b>353 247 €</b>	

#### 4. Estimation du résultat 2022,

Le résultat estimé est présenté sur la base des données connues à fin octobre concernant le fonctionnement et les investissements.

Nous pouvons d'ores et déjà constater une baisse importante des tonnages des déchèteries notamment des déchets verts. Nous constatons également une stabilisation des recettes de la redevance incitative, la stabilisation des levées est due à la baisse du minimum annuel facturable mais également à la baisse de quantité des ordures ménagères grâce à l'extension des consignes de tri. Les recettes de la RI représentent les ¼ des recettes du SMIDOM.

Plusieurs évènements ont impacté le budget de fonctionnement :

- L'augmentation des coûts du point d'indice des agents au 01 juillet 2022,
- L'augmentation de traitement des emballages due à l'extension des consignes de tri de l'ordre de 10% par rapport à 2021
- Les dépenses d'investissement seront comme évoqué précédemment, en dessous des estimations réalisées.
- Il n'y a pas eu d'emprunt sur 2022.

Mr Ferré indique que les dépenses sont maîtrisées malgré les évènements.

On constate par ailleurs un retour à la normale des soutiens des éco-organismes par rapport à 2021,

#### INVESTISSEMENT

Dépenses Investissements	R 2021	B 2022	R estimé octobre 2022
<b>Solde exécution section invest</b>			
Dép. imp.	- €	50 000 €	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	148 015 €	147 879 €	140 000 €
20 Immo Incorporelles	- €	40 000 €	- €
21 Immo corporelles	556 601 €	591 321 €	353 247 €
23 Constructions	40 696 €	380 000 €	- €
13 dept	3 872 €	9 016 €	9 016 €
Op ordre			
<b>Total Dépenses investissements</b>	<b>749 184 €</b>	<b>1 218 216 €</b>	<b>502 263 €</b>
<b>Investissements réels</b>	<b>597 297 €</b>	<b>1 011 321 €</b>	<b>353 247 €</b>

Recettes investissements	R 2021	B 2022	R estimé octobre 2022
<b>Solde exécution investissement</b>	- €	310 714 €	- €
Virement section fonctionnement	- €	312 402 €	- €
10 Dotations fonds divers et réserve	45 919 €	43 100 €	97 981 €
16 Emprunts et subventions	25 000 €	250 000 €	- €
2181 Installations etagencement	- €	- €	- €
28 Amortissements	288 740 €	302 000 €	302 000 €
op ordre			
<b>Total Recettes investissements</b>	<b>359 659 €</b>	<b>1 218 216 €</b>	<b>399 981 €</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement	R 2021	EX 2022	B2022	R 2022 estimé octobre 2022
Virement à la section investissement	- €	- €	312 402 €	
Dépenses imprévues	- €	- €	330 000 €	
60 Achats	185 988 €	248 189 €	249 900 €	223 600 €
61 Services extérieurs	1 130 792 €	1 196 432 €	1 316 000 €	1 151 683 €
62 autres services extérieurs	77 932 €	124 000 €	152 000 €	97 300 €
63 Impôts et taxes	540 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
62 autre Pers Extérieur	5 638 €	10 000 €	20 000 €	5 000 €
63 autres impôts et taxes	8 076 €	9 000 €	10 000 €	9 000 €
64 charges de personnel	866 621 €	811 509 €	818 800 €	832 500 €
65 autres charges de gestion	1 682 800 €	1 951 620 €	1 946 800 €	1 757 876 €
66 charges financières	32 570 €	31 425 €	31 500 €	25 500 €
67 charges exceptionnelles	13 643 €	26 000 €	26 000 €	25 000 €
68 dotations aux provisions	1 000 €	35 645 €	35 685 €	27 500 €
68 dotations aux amortissements	288 740 €	302 000 €	302 000 €	302 000 €
70 Reversements sur redevances	11 832 €	20 000 €	25 000 €	20 000 €
<b>Total</b>	<b>4 306 171 €</b>	<b>4 767 120 €</b>	<b>5 577 387 €</b>	<b>4 478 258 €</b>

Recettes fonctionnement	R 2021	EX 2022	B 2022	R 2022 estimé octobre 2022
Résultat antérieur reporté		- €	1 106 601 €	
64 Charges personnels	56 958 €	35 000 €	35 000 €	36 000 €
70 Produits et services	3 361 761 €	3 573 000 €	3 573 000 €	3 450 000 €
74 Dotations et participations	1 212 378 €	838 000 €	837 770 €	886 151 €
75 Autres produits de gestion	795 €	1 000 €	1 000 €	- €
77 Produits exceptionnels	2 684 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Subvention	3 872 €	9 016 €	9 016 €	9 016 €
<b>Total</b>	<b>4 638 449 €</b>	<b>4 471 016 €</b>	<b>5 577 387 €</b>	<b>4 386 167 €</b>

## ESTIMATION DE CLOTURE

2022	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	4 478 258	502 263
Recettes	4 386 167	399 981
Resultats	-92 091	-102 282

	Cloture 2021	2022	Estimation résultat de clôture 2022
Fonctionnement	1 106 602	-92 091	1 014 511
Investissements	310 714	-102 282	208 432
	1 417 315	-194 373	1 222 943

## 5. Prévisions 2023

Plusieurs hypothèses de travail sont présentées, fondées sur différents éléments :

- Hausse des tonnages déchèteries + 3% / 2022
- Baisse des tonnages OMR -1% /2022
- Hausse des emballages +1%/ 2023
- Intégration de titres restaurant pour les agents : cout 23 000€
- Augmentation des frais de personnel +3% en moyenne.

Au 1° avril 2023 :

- Collecte BdV en régie
- Fin du passage en C 0,5 de communes (Messimy,Chaleins,St Didier)
- Collecte OMR Peyzieux en AV col aérienne.
- Tarifs prestataires déchèteries +9%
- Tarifs Sytraival +8% sauf OMR 121 €/t (+3,3 € /2021)
- Tarif OMR Organom 155 €/t (+11€/2021) et 15 €/h (+1 €/2021)

Ceci est un bilan prévisionnel qui pourrait être affiné en décembre.

### Investissements

#### Dépenses :

- Travaux déchèterie St Jean 310 k€
- Colonnes apports volontaires OMR (aériennes/enterrées) pour gagner en productivité et colonnes CS enterrées.
- Isolation et PAC en remplacement chaudière fuel Smidom

#### Recettes

- Report 2022
- Emprunts 250 k € 4% 15 ans à compter 1° juillet 2023 Dépenses investissements

<i>Dépenses Investissements</i>		<i>Est 2022</i>	<i>P 2023</i>
<i>Solde exécution section invest</i>			
<i>Dép. imp.</i>		0 €	30 000 €
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>		140 000 €	125 000 €
<i>20 Immo Incorporelles</i>		0 €	0 €
<i>21 Immo corporelles</i>		353 247 €	538 748 €
<i>23 Constructions</i>		0 €	355 000 €
<i>13 dept</i>		9 016 €	9 016 €
<i>Op ordre</i>			
<b><i>Total Dépenses investissements</i></b>		<b>502 263 €</b>	<b>1 057 764 €</b>
<b><i>Investissements réels</i></b>		<b>353 247 €</b>	<b>893 748 €</b>
<i>Recettes investissements</i>		<i>Est 2022</i>	<i>P 2023</i>
<i>Solde exécution investissement</i>		0 €	208 432 €
<i>Virement section fonctionnement</i>		0 €	264 332 €
<i>10 Dotations fonds divers et réserve</i>		97 981 €	20 000 €
<i>16 Emprunts et subventions</i>		0 €	275 000 €
<i>2181 Installations etagencement</i>		0 €	0 €
<i>28 Amortissements</i>		302 000 €	290 000 €
<i>op ordre</i>			
<b><i>Total Recettes investissements</i></b>		<b>399 981 €</b>	<b>1 057 764 €</b>
<b><i>Résultat investissement</i></b>		<b>-102 282 €</b>	<b>0 €</b>

Fonctionnement :

Dépenses :

<i>Dépenses fonctionnement</i>	<i>EX 2022</i>	<i>Est 2022</i>	<i>P 2023</i>
<i>Virement à la section investissement</i>	0 €	0 €	264 332 €
<i>Dépenses imprévues</i>	0 €	0 €	0 €
<i>60 Achats</i>	248 189 €	223 600 €	251 600 €
<i>61 Services extérieurs</i>	1 196 432 €	1 151 683 €	1 208 535 €
<i>62 autres services extérieurs</i>	124 000 €	97 300 €	119 600 €
<i>63 Impôts et taxes</i>	1 300 €	1 300 €	1 300 €
<i>62 autre Pers Extérieur</i>	10 000 €	5 000 €	10 000 €
<i>63 autres impôts et taxes</i>	9 000 €	9 000 €	10 000 €
<i>64 charges de personnel</i>	811 509 €	832 500 €	918 500 €
<i>65 autres charges de gestion</i>	1 951 620 €	1 757 876 €	1 862 597 €
<i>66 charges financières</i>	31 425 €	25 500 €	24 500 €
<i>67 charges exceptionnelles</i>	26 000 €	25 000 €	20 000 €
<i>68 dotations aux provisions</i>	35 645 €	27 500 €	23 500 €
<i>68 dotations aux amortissements</i>	302 000 €	302 000 €	290 000 €
<i>70 Reversements sur redevances</i>	20 000 €	20 000 €	20 000 €
<b>Total</b>	<b>4 767 120 €</b>	<b>4 478 258 €</b>	<b>5 024 464 €</b>

Recettes

Tarif RI +5% et redevables +1% : 3 400 à 3 605 k€

Recettes éco organismes + 8% / 2022 (76 k€)

<i>Recettes fonctionnement</i>	<i>EX 2022</i>	<i>Est 2022</i>	<i>P 2023</i>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	0 €		
<i>64 Charges personnels</i>	35 000 €	36 000 €	37 000 €
<i>70 Produits et services</i>	3 573 000 €	3 450 000 €	3 655 000 €
<i>74 Dotations et participations</i>	838 000 €	886 151 €	961 891 €
<i>75 Autres produits de gestion</i>	1 000 €	0 €	0 €
<i>77 Produits exceptionnels</i>	15 000 €	5 000 €	5 000 €
<i>Subvention</i>	9 016 €	9 016 €	5 997 €
<b>Total</b>	<b>4 471 016 €</b>	<b>4 386 167 €</b>	<b>4 664 888 €</b>
<b>Rappel Total dépenses</b>	<b>4 767 120 €</b>	<b>4 478 258 €</b>	<b>5 024 464 €</b>
<b>Résultat hors report</b>	<b>-296 104 €</b>	<b>-92 091 €</b>	<b>-359 577 €</b>

Mr Viot indique qu'il faudrait présenter le budget en ne prenant pas en compte le report de la section investissement. (Report pour équilibrer le budget investissement)

Mr Ferré expose le résultat estimé d'un montant de -360 000€. Le Smidom peut 'il arriver à un résultat négatif compte tenu des reports antérieurs ? Un budget équilibré devrait être présenté. Mr Viot indique que nous sommes sur une évolution de 5% des dépenses de fonctionnement et que le virement à la section d'investissement fait état d'un budget grandement déficitaire. Mr Dupuy indique qu'un emprunt d'équilibre pourrait être pris dans ce cas.

## 6. Hypothèse de tarification pour 2023,

Après avoir exposé les prévisions 2023, Mr Ferré propose différentes évolutions possibles concernant la tarification 2023.

A1 : Abonnement collecte sélective et déchèterie

A2 : Abonnement collecte ordures ménagères

	<i>est 2022</i>	<i>P1 2023</i>		<i>P2 2023</i>	
	K€	% aug.	K€	% aug	K€
<i>A1</i>	1348	8%	1456	16%	1564
<i>A2</i>	430	5%	452	5%	452
<i>OMR</i>	1650	3%	1700	5%	1733
<i>Total</i>	3428	5%	3607	9%	3748
<i>Resul. EXP</i>	-92		-359		-244

Il est important de différencier les niveaux de services. Les usagers demandent que la facturation soit différenciée entre les usagers en point d'apport volontaire ordures ménagères et les usagers collectés.

En effet, il y a moins de services apportés. Mme Garreau indique que la collecte en point d'apport volontaire ordures ménagères peut être un problème pour les seniors.

Les tarifs seront votés au mois de décembre. Les délégués préconisent une augmentation identique à l'inflation, soit 7%.

Mr Goiffon indique que même une semaine sur deux, les bacs sont peu présentés.

Est-ce qu'il faut augmenter plus, la part abonnement A1, ou plus la part de la collecte OMR.

Mr Viot indique qu'il faut communiquer sur l'augmentation moyenne de la facturation.

## 7. Délibération concernant la convention Organom

Organom a proposé au Smidom une convention tripartite Organom/Communauté de communes de la Veyle/Smidom pour le paiement du traitement des OMR de 2021.

À la suite d'une démarche d'Organom à la préfecture, la Préfète de l'Ain a incité le Smidom à signer cette convention.

Le président du Smidom demande au comité syndical de délibérer sur cette convention afin de permettre une reprise des discussions avec la Préfecture sur les relations Smidom/Organom, sans préjuger de l'avenir. La signature de cette convention est refusée (Sur 21 délégués, 7 pour, 10 délégués contre, 4 abstentions).

Les délégués opposés indiquent ne pas comprendre que le Smidom supporte un coût qui ne correspond pas au coût « stricto sensu » au traitement des OMR des communes de « Bords de Veyle ».

Mr Viot indique qu'il n'est pas d'accord pour signer la convention établie entre Organom et la Veyle. C'est la Communauté de Communes de la Veyle qui adhère et non l'ensemble du Smidom. Le reversement intègre une partie taxe par habitant qui n'a pas à être payée par l'ensemble des habitants. La partie traitement des ordures

ménagères est à payer mais la Communauté de Communes de la Veyle doit prendre en charge le reste.

Mr Dupuit indique que le système d'Organom est un tout. La taxe proportionnelle à la population également. C'est la Communauté de Communes de la Veyle qui est historiquement liée à Organom. La position ne changera pas l'année prochaine. Mr Jacquet indique que la préfète n'a pas répondu à notre questionnement et que le Smidom est dans un vide juridique.

Mme Garreau précise que payer pour 2021 montre que nous sommes d'accord sur le fonctionnement en question.

Mme Garreau indique que nous ne sommes pas dans l'illégalité de ne pas payer.

Mr Viot explique que le but n'est pas de ne pas payer mais de régler uniquement la partie OMR, que le Smidom doit délibérer sur le sujet. Mr Jacquet explique que nous devrions payer ce qui correspond aux tonnages. Mr Dupuit indique que c'est à la préfecture de trancher. La fusion a été acceptée par la préfecture et elle se doit de se prononcer sur le sujet.

Mr Ferré indique qu'il proposera au prochain comité syndical une délibération sur le montant correspondant aux tonnages collectés.

Départ de Mr Pallot à 9h57.

#### **8. Délibération des titres restaurants,**

Mr Ferré propose de mettre en place les tickets restaurant au sein du SMIDOM pour les agents de la collectivité. Ceci afin de pallier l'inflation. Cette proposition est soumise au Comité Syndical. Elle est approuvée à l'unanimité.

#### **9. Délibération extinction de créance suite à une procédure de désendettement,**

Mr Ferré expose la mesure d'effacement de dettes d'un usager du Smidom.

L'instruction du dossier ayant en effet, mis en évidence, une situation irrémédiablement compromise en raison du contexte professionnel et/ou familiale.

Le montant de la décharge accordé par le SMIDOM au comptable public s'élève à 251.97 €

Le Comité Syndical approuve la constatation d'extinction de créances à l'unanimité.

#### **10. Questions diverses,**

Mr Ferré évoque l'avancée du PLPDMA, il indique que les actions seront présentées en janvier 2023.

Mr Ferré invite Mme Garreau à expliquer la mise en place du site de compostage sur sa Commune pour l'école et la cantine. Mme Garreau indique que cela est très positif et qu'un collectif de sa Commune est également intéressé par un composteur partagé.

Mr Ferré indique que le Smidom a mis en place des rencontres usagers en déchèterie avec l'intervention d'un food truck « l'épicurienne ». Une prochaine animation sera tenue le 19 novembre sur la déchèterie de St Jean.

Mr Ferré demande à l'ensemble des délégués leurs impressions sur le résumé « Digest » proposé lors du dernier comité syndical. Les délégués font un bon retour.

Mr Ferré fait un bilan de la fréquentation des déchèterie le dimanche :

- Francheleins: moyenne de 50 accès par dimanche (3 à + de 80)
- Vonnas : moyenne de 60 accès par dimanche (6 à + de 80)
- Démarrage de la fréquentation lent en mars
- Cout agent 150 € par dimanche.

Mr Ferré demande si l'ouverture des dimanches ne devraient pas être reculée du fait du peu de fréquentation sur le mois de mars. Mr Viot demande si cela n'impacte pas les horaires définis lors du dernier comité syndical. Mr Ferré précise que les horaires d'été sur uniquement en juillet et août. Mme Rozier indique que les horaires vont poser problèmes pour les usagers de la déchèterie de St Jean sur Veyle notamment le samedi après-midi, la déchèterie n'étant pas ouverte le dimanche. Mme Laurent demande pourquoi la déchèterie de St Jean n'est pas ouverte le dimanche dans ce cas-là. Mr Ferré indique que les usagers de St Jean peuvent utiliser la déchèterie de Vonnas qui n'est qu'à 6 km et que pour des raisons techniques, il est préférable de laisser les déchèteries actuelles ouvertes le dimanche.

Mr Viot demande l'envoi du SMS pour les communes en C0.5 peut être fait la veille et non l'avant-veille.

Mme Rozier demande s'il est possible de décaler la fin de la collecte des TLC pour le concours des écoles. Mr Ferré indique que les dates sont déjà définies.

**LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 16 DECEMBRE 2022**

Le Président

